

Passage de grades

Pièces à envoyer 30 jours avant la date de l'examen, à l'adresse suivante :

Maison des Sports – Comité Départemental de Karaté - 202 boulevard Aristide Briand -
85000 La Roche sur Yon

- Fiche d'inscription dûment complétée, et :
 - Précisez si vous avez des « points de bonification stages »,
 - Précisez si vous souhaitez conserver des U.V. et lesquelles,
 - Pour la « voie compétition », il faudra avoir effectué 5 compétitions Kata ou Combat pour valider votre grade (compétitions réalisées sur N-2 / saison en cours / N+2).

- Chèque de 50 € à l'ordre du « Comité Départemental de Karaté de Vendée ».

- Attestation historique des licences, dont celle de l'année en cours, à télécharger sur le site de la FFKDA (dans l'espace licencié) – pas de capture d'écran.

- Une grande enveloppe timbrée, format C4 (229mm x 324 mm), affranchie à 100 g, à votre nom et adresse.



- Copie de la première page de votre passeport en cours de validité (moins de 8 ans), avec photo + nom + n° de licence.

- Copie de la page de l'authentification des Grades et Dan, validés par la CSDGE de la FFK. Ou copie de la page du grade 1^{er} Kyu (ceinture marron).

- Copie de la page du passeport avec les « points de bonification stages ».

Nous vous rappelons que la présence d'accompagnateur est interdite durant le passage de grades, excepté pour les professeurs diplômés. Les photos et les vidéos sont également interdites.

NB : pour les candidats n'ayant pas d'adresse mail, joindre en plus une petite enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour l'envoi de la convocation par courrier postal.